



cnesco
conseil national
d'évaluation
du système scolaire



Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco)

Une évaluation scientifique et indépendante pour la réussite de tous les élèves

Orientations stratégiques 2014-2017

Juin 2014

Première de couverture : © crédits photos : Magali Delporte / PictureTank - MENESR

Page 12, de haut en bas :

© crédits photos : Jean-Robert Dantou / PictureTank - MENESR

© crédits photos : Sophie Brandstrom / PictureTank - MENESR

© crédits photos : Philippe Devernay / PictureTank - MENESR

Avant-propos

“

Avec la création du Conseil national d'évaluation du système scolaire - le Cnesco - c'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour l'évaluation de l'école en France.

Le modèle de l'éducation à la française est reconnu - et il suffit de sortir de nos frontières pour se rendre compte, par exemple, que les lycées français à l'étranger font recette - mais depuis deux décennies certaines de ses faiblesses se sont amplifiées, notamment notre école peine davantage à faire réussir les élèves des milieux les plus défavorisés socialement. **Cette panne de l'ascension sociale par l'éducation menace à terme la cohésion sociale dans un pays largement structuré socialement et économiquement autour et par l'école.**

La situation de l'école française - pivot social de notre société - mérite en conséquence une évaluation étayée scientifiquement, indépendante de tout parti pris. **Notre école mérite mieux que les discours actuels, souvent monolithiques qui évacuent toute la diversité et les richesses du système éducatif français dans une affirmation caricaturale d'une « crise de l'école française » généralisée**, elle mérite mieux que notre trop fréquente auto-flagellation, si tragiquement française, elle mérite mieux que des thèses déclinistes et catastrophistes que traversent des postures idéologiques. **Il est important d'offrir aux parents et plus largement aux citoyens un bilan scientifiquement fondé des faiblesses mais aussi des forces de notre système éducatif, pour savoir d'où nous venons, à partir de quel héritage revendiqué notre société peut construire sa jeunesse et donc son futur.**

Au-delà de l'instantané qui fait diagnostic, notre société doit et veut aussi comprendre quels sont les facteurs, les cercles vicieux, les erreurs, les oublis, les lâchetés, les négligences de politiques publiques qui ont conduit notre pays à ne plus progresser depuis deux décennies dans la voie de l'école républicaine, ce mythe mobilisateur qui avait soutenu les ardeurs des éducateurs, des familles, des élèves pendant des décennies. **En effet, il y a encore trop de questions auxquelles nous ne pouvons paradoxalement pas apporter de réponses alors qu'elles nous taraudent collectivement depuis des années : pourquoi les inégalités sociales dans l'école se sont-elles amplifiées durant les dix dernières années ? Pourquoi ne pas avoir de diplôme déclassé nos jeunes en France plus significativement et plus durablement que dans les autres pays de l'OCDE ? Pourquoi les métiers d'enseignants sont devenus moins attractifs alors que la France traverse une crise de l'emploi significative ? Pourquoi nos jeunes peinent à maîtriser les langues étrangères ?** Sur toutes ces questions et bien d'autres encore, des diagnostics ont déjà été posés, il faut maintenant les affiner, les expliquer, les diffuser dans l'école et hors des murs de l'école pour les partager et permettre à l'école d'avancer sereinement.

Car l'évaluation est aussi une ressource stabilisatrice pour l'école, la recherche en éducation peut enrichir les pratiques des enseignants, des cadres du système scolaire, des décideurs politiques et administratifs. **Elle peut aider à tracer des voies de long terme pour une école française qui a désormais besoin de trouver un cap dans les réformes et de s'y tenir, au-delà des alternances politiques.**

L'évaluation ne doit pas être conçue comme un diktat ou comme une dénonciation qui se développe dans l'arène médiatique pour délégitimer l'institution scolaire et rompre le lien de confiance avec les parents. **Elle doit être conçue, au contraire, comme une aide à la décision des praticiens, comme une ressource pour enrichir un débat public de qualité que l'école doit entretenir avec la société civile, les parents au premier rang, mais aussi plus largement le citoyen qui est également le contribuable du premier budget de l'État.**

Dans cette nouvelle évaluation nécessaire à l'école et à notre société civile, le Cnesco va jouer un rôle central et innovant. Il va impulser, grâce à une série de partenariats internes et externes à l'Éducation nationale, une nouvelle façon de penser l'évaluation, transparente, impartiale, ouverte au-delà des frontières de l'Éducation nationale, tournée vers l'international et vers l'intelligence collective.

Avec le Cnesco, c'est donc la première fois que **l'institution scolaire ose créer un organisme dans lequel les chercheurs, spécialistes en évaluation scolaire sont prédominants, dans lequel, en direct, parlementaires de la majorité et de l'opposition et membres du Conseil économique, social et environnemental portent la voix et le regard de la Nation et de la société civile sur l'école.** C'est également la première fois que **l'institution scolaire invite à la table de l'évaluation de l'école des experts internationaux qui questionneront l'école française** depuis les expériences étrangères, avec l'impartialité d'universitaires qu'aucun lien local n'entrave dans leur jugement. Enfin, c'est la première fois que **le législateur dote une telle institution de missions aussi larges** : l'analyse du fonctionnement et des résultats de l'école, l'étude des méthodologies internationales et nationales internes à l'Éducation nationale, mais aussi, la contribution à la diffusion des évaluations et des principaux résultats de la recherche qui peuvent éclairer les praticiens du système scolaire. Il s'agit là d'une mission centrale pour le Cnesco.

La France produit en effet beaucoup d'évaluations, comparativement à d'autres pays, souvent de qualité mais elles sont segmentées, spécialisées, sans connexion. **Le Cnesco en offrira des synthèses intelli-**

gibles et pertinentes pour les praticiens de l'école et le citoyen qui font face à un trop plein d'information. Trop d'évaluations ponctuelles et non synthétisées tuent l'évaluation.

Le Cnesco s'adressera ainsi aux acteurs de l'école mais aussi plus largement aux citoyens, il produira des **rapports** mais innovera également en lançant des « **conférences de consensus scientifiques** » qui permettent la rencontre entre les praticiens et la recherche, des « **forums en région** » pour aller à la rencontre des citoyens et entamer des débats fondés sur des données scientifiques afin de faire avancer des représentations autour de l'école parfois erronées, des « **conférence de comparaisons internationales** » pour ouvrir l'école sur les expériences étrangères car nous importons souvent en France des politiques qui ont déjà échoué dans d'autres pays...

C'est l'ensemble de ces activités que les membres du Cnesco ont souhaité que vous découvriez dans ce document d'*Orientations stratégiques* qui couvre la première période de notre mandat de 6 ans (2014-2017). **Tout en répondant aux demandes de court terme, car l'école doit faire face à des urgences, notre travail s'inscrit dans la durée, dans une respiration de moyen-long terme, à l'image des apprentissages de l'enfant qui s'inscrivent dans un temps long.** Vous lirez entre ces lignes que mettre la recherche et l'ouverture internationale au service d'une nouvelle évaluation de l'école qui soit partagée par les acteurs de l'école et la société civile est au cœur de l'ambition du Cnesco. **C'est grâce à ce dialogue, à cette confiance qui est au cœur du contrat qui lie l'école et notre société que notre système scolaire pourra progresser.**

Nathalie Mons,

Présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire

Sommaire

p.5	Introduction
p.7	Section 1 - Le paysage de l'évaluation scolaire en France
p.9	Section 2 - Le positionnement du Cnesco : une instance créée par la loi pour une évaluation scientifique indépendante
p.10	1. Une large ouverture à la recherche en évaluation
p.10	2. Une perspective internationale majeure
p.10	3. Une évaluation participative grâce à l'existence d'un comité consultatif actif
p.10	4. Une organisation en réseaux appuyée sur des partenariats forts
p.10	5. Une diversité des productions pour remplir des missions multiples
p.11	Section 3 - Le programme d'activité pluriannuel du Cnesco (2014-2017)
p.11	Mission 1. Évaluer le fonctionnement et les résultats du système scolaire
p.11	1. Une vision problématisée et élargie de l'évaluation du système scolaire
p.12	2. Trois pôles d'activité pour les productions du Cnesco
p.15	3. Un canevas pour les rapports du Cnesco
p.16	Mission 2. Le Cnesco comme centre d'expertise sur les méthodologies d'évaluation en éducation
p.16	1. Des rapports sur des méthodologies d'évaluation nationales et internationales
p.16	2. Information et formations autour des méthodologies d'évaluation
p.16	3. Un soutien à l'évaluation des expérimentations en académie
p.16	4. Des actions de coopération en direction de l'étranger
p.17	Mission 3. Promouvoir la culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public
p.17	1. Développer une stratégie de diffusion des résultats des évaluations
p.18	2. Des opérations concrètes de communication
p.19	Section 4 - Les moyens et la gouvernance du Cnesco
p.19	1. Des moyens propres
p.19	2. La gouvernance du Cnesco
p.20	Annexes
p.21	1. Les membres du Cnesco
p.23	2. Le comité consultatif du Cnesco
p.24	3. Le planning des activités du Cnesco (2014-2017)

Introduction

Le Cnesco a pour vocation de mener une évaluation de l'école, indépendante, régulière et étayée scientifiquement.

5

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) a été créé par la **Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013**. Ses membres ont été nommés pour un mandat de six ans.

Le Cnesco est, en France, une des rares institutions en charge d'une évaluation indépendante dans un champ d'action publique spécifique.

Cette évaluation doit permettre de développer une meilleure connaissance du système scolaire concernant son fonctionnement et ses résultats, sur lesquels circulent trop régulièrement des informations ou des représentations sociales non étayées scientifiquement.

Elle vise ainsi à éclairer les acteurs du monde scolaire (élèves, parents d'élèves, professionnels de l'Éducation nationale et d'autres ministères œuvrant dans le champ scolaire, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, entreprises...) ainsi que le **grand public**.

La démarche du Cnesco s'inscrit aussi dans une perspective d'aide à la décision en direction de l'ensemble des membres du système scolaire, depuis l'enseignant dans sa classe, jusqu'aux décideurs politiques et administratifs, nationaux et territoriaux, en passant par l'ensemble des cadres intermédiaires qui interviennent dans le système scolaire (Éducation nationale, collectivités territoriales...).

Ce document présente, pour les années 2014-2017, les orientations stratégiques du Cnesco pour mener à bien cette mission complexe. Il constitue la feuille de route du Cnesco. Ce plan pluriannuel glissant est constitué sur une temporalité longue et sera révisé annuellement pour s'adapter aux évolutions de contexte.

Ce document présente - **à partir d'une analyse du contexte institutionnel et scientifique de l'évaluation scolaire** en France (section 1) - **le positionnement de cette nouvelle instance** (section 2), **son programme d'activité** (section 3) ainsi que **les moyens et la gouvernance** dont elle se dote pour atteindre ces objectifs (section 4).

Section 1

Le contexte d'intervention du Cnesco : le paysage de l'évaluation scolaire en France

En France, le **paysage de l'évaluation scolaire est riche de nombreux acteurs, internes à l'Éducation nationale le plus souvent** (Inspections générales, DEPP, académies...) **mais aussi externes** (Parlement, Cour des comptes, laboratoires de recherche...).

Les évaluateurs de l'école ont développé des études de qualité, selon des **approches et méthodes qui leur sont spécifiques** (approches pédagogiques, organisationnelles ou budgétaires, méthodes d'évaluation qualitatives ou quantitatives...). Ces démarches évaluatives, qui s'inscrivent le plus souvent dans un **périmètre exclusivement français**, sont demeurées **cloisonnées**. Elles dessinent un paysage de l'évaluation en éducation très morcelé. **Les synthèses de résultats de la recherche pouvant éclairer les praticiens ainsi que les citoyens sont restées peu nombreuses ce qui, de fait, a conduit à une trop faible utilisation de ces résultats, par les acteurs de l'école notamment.**

Cette situation explique que la **Concertation autour de l'école**, menée en 2012, et le **rapport de préfiguration pour la construction du Cnesco** de 2013 aient mis en évidence des **demandes fortes en termes d'évaluation venant des acteurs du monde scolaire.**

Les attentes exprimées ont porté sur les points suivants :

- l'évaluation des dispositifs et politiques scolaires est acceptée et **perçue comme nécessaire** par les acteurs du système scolaire si elle est **légitimée par son indépendance et ses qualités scientifiques** ;

- l'évaluation doit se développer dans le cadre de **processus d'aide à la décision**, ce qui nécessite une politique d'usage institutionnalisé des résultats des évaluations ;
- l'évaluation doit être développée en **adéquation avec l'action publique éducative, désormais interministérielle et impliquant des acteurs multiples** : État, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, organisations internationales particulièrement influentes... L'évaluation du système scolaire ne peut plus être pensée exclusivement dans le cadre de l'Éducation nationale ;
- **l'évaluation doit être élargie dans ses objets**. Aux côtés de l'étude des acquis des élèves et du fonctionnement de l'organisation scolaire, les dimensions non scolaires de l'école (qualité de vie à l'école, motivation des élèves, santé des élèves...) ainsi que ses effets sociaux (sur l'intégration professionnelle, sur la vie citoyenne...) doivent aussi être analysés.

Ce diagnostic posé sur le paysage de l'évaluation scolaire en France et les attentes fortes qui y sont attachées permettent de définir, en liaison avec les missions légales du Cnesco, un positionnement pour cette nouvelle instance d'évaluation.

Section 2

Le positionnement du Cnesco : une instance créée par la loi pour une évaluation scientifique indépendante

En réponse aux attentes des acteurs du monde scolaire, la Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République de juillet 2013 a créé le Cnesco, installé fin janvier 2014.

La Loi de la Refondation de l'École, les décrets y afférent, et la lettre de mission qui vient les compléter assignent **trois principales missions au Cnesco** :

- **évaluer le fonctionnement du système scolaire et ses résultats** (dans le primaire et le secondaire) ;
- **évaluer les méthodologies** mises en œuvre par les évaluateurs internes au ministère de l'Éducation nationale et celles des organismes internationaux ;
- **diffuser les résultats des évaluations** des élèves ainsi que de celles des dispositifs et des politiques scolaires.

La composition actuelle du Cnesco, fixée par la Loi, reflète son indépendance : une majorité de personnalités qualifiées, reconnues pour leur expertise scientifique dans le champ de l'évaluation scolaire, et des parlementaires de la majorité et de l'opposition ainsi que des membres du Conseil économique, social et environnemental qui incarnent le regard de la Nation sur son école.

Pour remplir ces larges missions, le Cnesco assumera un triple rôle, en complémentarité avec les évaluateurs existant déjà sur ce champ :

- un rôle de **producteur d'évaluations**, sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif, évaluations à la fois **synthétiques** qui mettent en perspective des recherches déjà existantes, et, plus marginalement, **exploratoires** sur des champs peu étudiés ;
- un rôle de **centre d'expertise spécialisé dans les méthodologies d'évaluation**, notamment à destination des acteurs intervenant déjà dans le champ des évaluations scolaires ;
- un rôle de **diffuseur des résultats des évaluations ainsi que de promoteur de leur usage** par les décideurs politiques et administratifs, les praticiens de terrain et le grand public, dans la perspective d'une amélioration des résultats du système scolaire.

Ces activités du Cnesco visent quatre objectifs :

- **développer une activité évaluative politiquement indépendante et scientifiquement légitime** ;
- **permettre aux acteurs du monde scolaire d'accroître leurs capacités de participation, de réflexion et d'usages des évaluations** ;
- **enrichir le débat autour de l'école** par une meilleure information du grand public sur la réalité du fonctionnement du système éducatif ;
- initier, en collaboration avec les institutions déjà présentes dans le champ de l'évaluation scolaire, une démarche de **mise en cohérence des activités d'évaluation du système scolaire déjà existantes ou à venir**.

Pour atteindre ces objectifs, le Cnesco a choisi un positionnement qui se distingue par plusieurs caractéristiques :

1. Une large ouverture à la recherche en évaluation des acquis des élèves, des dispositifs et des politiques scolaires

Les huit personnalités qualifiées du Cnesco, des chercheurs exclusivement, sont issues de disciplines complémentaires : économie de l'éducation, sociologie de l'éducation et de l'action publique, psychologie, sciences de l'éducation, géographie et sciences politiques (Cf. annexe 1). Tous sont des spécialistes de l'évaluation du système scolaire.

Le Cnesco, pour conduire son travail d'évaluation et de diffusion des résultats de la recherche, constitue également un réseau d'une cinquantaine de chercheurs associés et de partenaires scientifiques (laboratoires de recherche, grands organismes de recherche spécialisés...).

Le Cnesco sera le lieu d'échanges, privilégié et institutionnalisé, entre l'école française et le monde de la recherche spécialisée en évaluation de l'éducation.

2. Une perspective internationale majeure

Elle s'affirme dans plusieurs directions : l'appel à des universitaires étrangers comme membres du Cnesco, l'association de chercheurs internationaux, la coopération avec des *alter ego* internationaux (comme l'université chinoise Beijing Normal University, en charge de développer un Cnesco à l'échelle de la Chine...), les relations privilégiées avec des organisations internationales, une dimension internationale incluse systématiquement dans les travaux du Cnesco, ainsi que l'orchestration, en partenariat avec d'autres institutions, des « conférences de comparaisons internationales » qui ouvriront les praticiens français à l'analyse étayée scientifiquement des politiques, dispositifs et pratiques scolaires mises en œuvre à l'étranger.

Dès 2015, une partie des conférences de comparaisons internationales seront développées en partenariat avec le Conseil supérieur de l'Éducation du Québec (Canada).

3. Une évaluation participative grâce à l'existence d'un comité consultatif actif

Résolu à mettre en œuvre une «évaluation participative» qui lie la construction d'une évaluation externe indépendante à des échanges étroits avec les acteurs du monde scolaire, le Cnesco, est doté d'un comité consultatif (Cf. annexe 2) qui réunit ces acteurs. Cette gouvernance favorise les regards croisés sur les dispositifs d'évaluation ainsi que la diffusion des résultats auprès des praticiens et du grand public. En outre, le Cnesco développera des activités qui visent spécifiquement à établir des ponts entre le monde scientifique et celui des praticiens, comme un cycle de conférences de consensus scientifiques, conçues comme un levier pour le changement des pratiques professionnelles.

4. Une organisation en réseaux appuyée sur des partenariats forts

Les missions confiées au Cnesco sont ambitieuses et requièrent de nombreuses compétences scientifiques et organisationnelles qui militent en faveur d'un réseau de partenariats pour faire de chaque projet du Cnesco une co-évaluation ou une co-activité. Ainsi, chaque activité présentée en annexe 3 de ce document repose sur des partenariats en cours de construction. Par exemple, le cycle de conférences du Cnesco est co-produit avec l'Institut Français d'Éducation (IFÉ).

5. Une diversité des productions pour remplir des missions multiples et atteindre des publics variés

Le Cnesco ne produira pas exclusivement des rapports, dont l'appropriation par les praticiens est très variable, mais développera, en complément, des activités de nature multiple qui visent notamment la diffusion des résultats des évaluations et de la recherche : conférences de consensus scientifiques, conférences de comparaisons internationales, formations universitaires pour les praticiens, kits pédagogiques d'animation de réunion pour diffuser les résultats des évaluations auprès des cadres de l'Éducation nationale...

Fort de ce positionnement original et complémentaire de celui des acteurs déjà présents dans le champ de l'évaluation, le Cnesco développera plus précisément ses activités autour de ses principales missions selon un plan d'activité pluriannuel que nous découvrirons dans la partie suivante.

Section 3

Le programme d'activité pluriannuel du Cnesco (2014-2017)

L'activité du Cnesco se décline selon les trois principaux axes présentés ci-dessous :

1. L'évaluation du fonctionnement et des résultats du système scolaire ;
2. L'expertise en méthodologie d'évaluation dans l'éducation ;

3. La contribution à la diffusion des résultats des évaluations et des principaux enseignements de la recherche.

Nous présentons les activités du Cnesco selon ces trois axes.

11

Mission 1. Évaluer le fonctionnement et les résultats du système scolaire

Le Cnesco développe cette première activité, centrale, à partir d'une vision problématisée de l'évaluation (les questions vives qui se posent à l'école française) dans le cadre de thématiques bien repérées qui vont servir de fil rouge à son travail tout au long de son premier mandat de six ans. Cette activité d'évaluation du fonctionnement et des résultats de l'école française fait, notamment, l'objet de rapports dont le planning pluriannuel (2014-2017) est présenté en annexe 3.

1. Une vision problématisée et élargie de l'évaluation du système scolaire

Le Cnesco définit son périmètre d'activité et ses objets d'évaluation non par entrée fonctionnelle (niveau d'enseignement, filière...) ou par réforme spécifique, mais par des **problématiques larges** permettant de porter **un jugement scientifique et systémique sur les principales questions qui sont posées aujourd'hui à l'école.**

Ces interrogations sont de deux types :

- des interrogations qui sont déjà posées à l'école française : l'existence d'inégalités scolaires, d'origine sociale, accrues depuis une décennie, les faiblesses de la relation formation initiale/emploi (notamment pour les jeunes issus des milieux socialement les plus défavorisés), le peu d'attention portée pour l'instant par l'institution scolaire aux diverses dimensions de la qualité de vie des élèves à l'école...

- des interrogations nouvelles que le Cnesco souhaite mettre en évidence : un diagnostic sur l'ampleur des inégalités scolaires d'origine territoriale, les forts cloisonnements pédagogiques et structurels des filières ou des niveaux d'enseignement ou encore certaines lacunes relatives aux effets de l'école sur notre société, comme ceux qui ont trait à la socialisation politique des jeunes adultes (relation entre l'école et l'abstentionnisme électoral chez les plus jeunes...).

Le périmètre couvert par le Cnesco porte sur les niveaux d'enseignement primaire et secondaire ainsi que sur les problématiques liées à la transition entre l'en-

seignement secondaire et l'enseignement supérieur en métropole, en complément d'une analyse dans les Outre-mer.

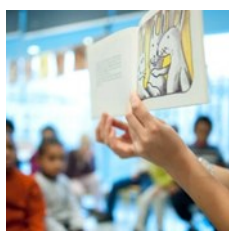
2. Trois pôles d'activité pour les productions du Cnesco

Les interrogations du Cnesco sont groupées en **trois pôles** qui se déclinent en **neuf thématiques** plus précises présentées dans le tableau ci-après. **Cinq d'entre elles**, qui apparaissent soulignées dans ce tableau, **sont jugées plus particulièrement prioritaires par le Cnesco sur une première période (2014-2017) de son mandat**

de six ans, ceci pour plusieurs raisons : **les enjeux politiques majeurs y afférant** et **l'avancée dans la mise en œuvre des réformes** du quinquennat que le Cnesco se doit d'évaluer ainsi que la **profondeur du champ scientifique** déjà développé sur ces sujets qui autorise des analyses synthétiques.

12

Les thématiques de travail du Cnesco



Pôle 1 : La réussite scolaire de tous les élèves

- TH1. Les apprentissages scolaires
- TH2. Les inégalités scolaires
- TH3. Le cloisonnement des parcours scolaires



Pôle 2 : Le fonctionnement institutionnel du système scolaire

- TH4. La gouvernance du système scolaire
- TH5. Les ressources humaines dans l'Éducation
- TH6. Le rôle des parents



Pôle 3 : Le jeune, l'école et la société

- TH7. La qualité de vie à l'école
- TH8. L'école et la démocratie
- TH9. L'école et la mondialisation

Nous présentons plus dans le détail chacun de ces pôles d'activité.

Pôle 1 : La réussite scolaire de tous les élèves

Par ce premier pôle d'activité, le Cnesco se préoccupe de la réussite des élèves dans sa dimension strictement scolaire et s'attache ainsi à une évaluation interne des résultats du système scolaire, selon plusieurs dimensions qui constituent les thématiques suivantes.

La thématique 1 « Les apprentissages scolaires » porte sur la capacité du système scolaire à s'appropriier (à tous les niveaux de son administration) les évolutions pédagogiques qui voient le jour actuellement et dont la pertinence doit aussi être questionnée (nouvelles orientations curriculaires en termes de compétences, suivi plus individualisé des élèves, développement de l'évaluation standardisée pour soutenir les apprentissages, mobilisation du numérique...). Les accompagnements pédagogiques sur lesquels peuvent s'appuyer les apprentissages des élèves en situation de handicap seront plus particulièrement analysés.

La thématique 2 « Les inégalités à l'école » concerne l'accroissement des inégalités sociales à l'école durant la dernière décennie, la transformation des inégalités de genre, la persistance des inégalités liées à l'origine nationale, les inégalités territoriales trop souvent tuées et, notamment en ce qui concerne les résultats, l'orientation mais aussi l'offre de formation. Les politiques scolaires et non scolaires (fiscales, résidentielles...) qui, en France, ont pu favoriser ces inégalités seront analysées de la maternelle au lycée. L'inclusion scolaire de tous les élèves, notamment de ceux en situation de handicap sera étudiée. Les réformes qui, à l'étranger, ont contrarié le développement d'écoles reproductrices seront aussi analysées ; des revues de la littérature scientifique seront produites pour mettre en évidence ces politiques et pratiques qui ont fait leurs preuves en matière de réduction des inégalités à l'école et d'inclusion scolaire.

La thématique 3 « Le cloisonnement des parcours scolaires » s'intéresse à la rigidité des parcours d'élèves à l'intérieur du système scolaire, notamment au lycée entre les voies générales, technologiques

et professionnelles, ainsi qu'à la problématique BAC-3/BAC+3. Les effets du redoublement, le sous-développement des passerelles vers l'emploi (formation en alternance, apprentissages...), la rareté des formations de la seconde chance pour lutter contre le décrochage scolaire, la création des nouveaux dispositifs d'orientation seront aussi analysés. La faiblesse des dialogues entre les niveaux d'enseignement qui favorise les pertes de repères pour les élèves socialement défavorisés sera étudiée.

De même que les élèves et leur réussite scolaire, le système scolaire sera également l'objet des analyses du Cnesco.

Pôle 2 : Le fonctionnement institutionnel du système scolaire

Par ce deuxième pôle d'activité, le Cnesco s'attache à une analyse de l'école comme organisation.

La thématique 4 « La gouvernance du système scolaire » interroge la capacité des acteurs du système scolaire - l'Éducation nationale et ses partenaires multiples - à réformer l'école, dans le cadre dessiné par la loi de Refondation. Celle-ci est caractérisée à la fois par une vision systémique de la réforme, l'inclusion d'acteurs nouveaux, hier périphériques, et par l'accent mis sur les dispositifs à dimension pédagogique qui font le pari difficile d'une réforme de l'école par une évolution des pratiques pédagogiques dans les classes. Seront questionnées les capacités du pilotage national, comme de celui des échelons intermédiaires au sein des académies où se développent des politiques académiques plurielles qui nouent des liens avec d'autres acteurs locaux - collectivités territoriales, administrations déconcentrées hors Éducation nationale, usagers, monde de l'entreprise, associations... - ainsi que la gestion des établissements scolaires.

La thématique 5 « Les ressources humaines dans l'Éducation » porte plus spécifiquement sur **deux interrogations vives du champ large des RH**. Tout d'abord, elle questionne le système scolaire sur sa capacité à **améliorer l'attractivité des métiers de l'éducation** en prenant en compte leurs évolutions (filières de formation, modes de recrutement, carrières, conditions de travail...). La **formation initiale et continue des personnels d'éducation** sera aussi au centre de cette thématique, notamment par une analyse pluriannuelle de sa mise en œuvre dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé), dans un cadre de comparaison internationale des systèmes de formation dans les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

La thématique 6 « Le rôle des parents » s'intéresse aux parents en tant qu'usagers et partenaires privilégiés de la réussite de leurs enfants. La prise en compte des familles, notamment des familles socialement défavorisées, peut participer à la **démocratie à l'école** et à la réduction des inégalités scolaires. Plus généralement, **les rôles et positionnements des parents dans l'école** font l'objet d'une attention particulière dans les analyses menées dans l'ensemble des thématiques du programme d'activité du Cnesco.

Pôle 3 : Le jeune, l'école et la société

Ce troisième pôle d'activité du Cnesco, complémentaire des deux premiers centrés sur l'élève et l'école comme organisation, s'intéresse à des dimensions de l'évaluation scolaire jusqu'alors peu développées en France : **l'intégration du jeune (et non plus seulement de l'élève) dans le système éducatif dans ses dimensions non scolaires et, plus largement, les effets de l'école sur la société, selon des dimensions démocratiques, économiques, sociales et culturelles.**

La thématique 7 « La qualité de vie à l'école », au-delà des acquisitions scolaires, s'intéresse à la prise en compte des **dimensions psycho-sociales et physiologiques du jeune au sein de l'école - les climats de classe et d'établissement**, les motivations des élèves, la santé dont les addictions, la restauration scolaire, les activités parascolaires et notamment sportives, l'organisation spatiale des établissements, les transports scolaires...

La thématique 8 « L'école et la démocratie » est un champ de recherche très peu exploré en France mais très travaillé dans la littérature scientifique étrangère, notamment anglo-saxonne. Elle analyse l'école en tant qu'espace pré-civique où se développent des **dispositifs d'apprentissage de la citoyenneté** dans la variété de leurs dimensions (éducation civique, participation active des élèves à la gouvernance des établissements...). Elle questionnera la mise en œuvre de tels dispositifs en France, au regard des pratiques qui se développent à l'étranger, ainsi que les **liens possibles entre ces formes d'apprentissage civique et les socialisations politiques et associatives des très jeunes adultes**, aujourd'hui en retrait en France, sur nombre de dimensions (absentéisme électoral, fort impact du diplôme sur les pratiques politiques au regard des pays de l'OCDE...).

La thématique 9 « L'école et la mondialisation » questionne la capacité de l'école française à armer les jeunes, notamment ceux issus des milieux les plus défavorisés socialement, pour une intégration choisie et non subie dans un contexte de globalisation économique et culturelle. Elle examinera, notamment, les apprentissages des langues étrangères, les enseignements visant l'inter-culturalité, la mobilité scolaire internationale...

Ce troisième pôle de thématiques du Cnesco est, pour l'instant, sous-investi par les évaluateurs traditionnels de l'école.

3. Un canevas pour les rapports d'évaluation du Cnesco

Les rapports du Cnesco, fondés sur des méthodologies de recherche en évaluation quantitatives et qualitatives pluridisciplinaires, s'appuieront systématiquement sur les composantes suivantes :

- des **diagnostics, développés dans des perspectives internationales et historiques**, qui permettent de positionner le cas français contemporain au regard de la thématique analysée ;
- des travaux de **comparaisons internationales** qui permettent de contextualiser plus largement la thématique ;
- des **synthèses de littérature scientifique**, notamment sur les effets de certains dispositifs, politiques scolaires et pratiques pédagogiques ;
- **l'analyse des réformes en cours** dont l'évaluation pluriannuelle alimente la thématique ;

- **l'identification de nouveaux instruments pour faire progresser l'évaluation** (base de données statistiques, avancées méthodologiques nécessaires, outils d'évaluation...) ;
- **l'analyse des expérimentations qui peuvent être mises en lien avec la thématique** : expérimentations au sens de l'article L. 401-1 du Code de l'éducation et d'autres expérimentations étayées par un protocole scientifique ;
- **des préconisations - de court et moyen terme - en matière de politiques et de dispositifs scolaires** ainsi que de pratiques professionnelles pour améliorer l'école.

Au-delà de sa première mission d'évaluation du système scolaire, il est aussi attendu légalement du Cnesco qu'il garantisse une évaluation de qualité par les évaluateurs internes à l'Éducation nationale ainsi qu'un regard distancié posé sur les outils d'évaluation internationaux comme PISA.

Mission 2. Le Cnesco comme centre d'expertise sur les méthodologies d'évaluation en éducation

La mission d'évaluation des méthodologies des évaluations internes au ministère de l'Éducation nationale ainsi que de celles des évaluations internationales conduit le Cnesco à s'affirmer comme **expert sur les méthodologies d'évaluation en éducation**. Les formes de cette activité sont multiples : rapports sur certaines méthodes d'investigation, conférences d'information sur des méthodologies d'évaluation, formations notamment en partenariat avec des universités sur la conduite d'évaluations. Cette expertise reconnue à l'international permet au Cnesco de développer des actions de coopération à l'étranger qui renforcent le rayonnement scientifique de la France.

1. Des rapports sur des méthodologies d'évaluation nationales et internationales

Sur la période 2014-2017, les analyses suivantes sont prévues :

- un rapport sur la méthodologie de « l'expérimentation » pour éclairer l'action publique (bénéfices et conditions d'une pratique efficace) ;
- une analyse comparative des évaluations internationales PISA (OCDE) et TIMSS (IEA).

2. Information et formations autour des méthodologies d'évaluation

- Le Cnesco participe à la mise en place d'un diplôme universitaire sur les méthodologies et résultats de l'évaluation en éducation en partenariat avec le consortium universitaire Mados (partenariat en cours de montage avec l'ESENESR -la Formation des personnels d'encadrement de l'éducation nationale-, la Ligue de l'enseignement, Francas ...) ;

- Il organise aussi des conférences sur les méthodologies d'évaluation, développées en relation avec les évaluateurs du Ministère de l'Éducation nationale.

3. Un soutien à l'évaluation des expérimentations en académie

Sur la base de demandes financées par les académies, dans le cadre de l'évaluation des expérimentations, le Cnesco collaborera avec les académies et la DGESCO pour sélectionner les expérimentations qui lui semblent pouvoir produire des résultats pertinents notamment en termes d'acquis scolaires et montera des équipes de recherche pour en construire une évaluation étayée scientifiquement.

4. Des actions de coopération en direction de l'étranger

Fort de cette expertise méthodologique, le Cnesco développe des actions de coopération permettant des échanges scientifiques sur les méthodologies d'évaluation et l'avancée des résultats de la recherche en éducation. Ainsi, en 2014, un partenariat scientifique est mis en place avec le ministère de l'Éducation chinois, qui construit actuellement au sein de la Beijing Normal University, un organisme chargé de l'évaluation du système scolaire chinois. Ce partenariat se concrétise dès octobre 2014 par une conférence internationale sur l'évaluation et le pilotage des systèmes éducatifs (International Conference on Educational Monitoring and Evaluation-ICEME) à Pékin.

Le planning de ces opérations est présenté en annexe 3.

Mission 3. Promouvoir la culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public

Le Cnesco est aussi chargé de contribuer à la diffusion des résultats des évaluations et des principaux résultats de la recherche pouvant éclairer les pratiques et les représentations tant sociales que professionnelles des acteurs du système scolaire et plus largement du citoyen.

Cette mission essentielle impose la construction d'une stratégie de diffusion des résultats des évaluations qui se traduit en opérations concrètes destinées au monde scolaire, aux médias et au grand public.

1. Développer une stratégie de diffusion des résultats des évaluations et de la recherche en éducation

Comme de nombreux pays, la France peine à diffuser les résultats des évaluations auprès des acteurs du monde scolaire. Il est donc nécessaire de concevoir la circulation des idées, car elle n'est en rien automatique.

Afin de promouvoir la culture d'évaluation auprès des professionnels de l'éducation et du grand public, à partir de sa logique d'évaluation participative, le Cnesco développe une stratégie de diffusion des résultats scientifiques qui comprend plusieurs dimensions :

- la circulation des résultats d'études, au-delà de la publication des rapports, s'appuie sur de multiples véhicules d'information (conférences de consensus scientifiques, conférences de comparaisons internationales, séminaires, universités d'été, formations...);
- la continuité de la chaîne de diffusion, depuis la production scientifique jusqu'à l'enseignant dans sa classe est assurée en partenariat avec d'autres acteurs du monde scolaire (information, formation continue/initiale, mutualisation/partage des professionnels de l'éducation aux étudiants des Espé);

- la création d'une partie des activités prend en compte l'analyse des besoins d'information exprimés par les acteurs du monde scolaire et le grand public ;
- des relais d'information sont développés notamment parmi les cadres du système scolaire en mettant à leur disposition de nouveaux supports d'information, en partenariat avec les acteurs internes de l'école ;
- les modalités de diffusion de l'information sont adaptées aux publics visés (professionnels de l'éducation, parents, élèves, médias, grand public) : rapports papier, séminaires en présentiel, conférences virtuelles...

Le numérique est au cœur de la stratégie de diffusion des résultats du Cnesco. Pour assurer ce développement, le Cnesco bénéficie de deux partenariats forts avec l'Université de Limoges et avec le consortium Mados (consortium inter-universités et ESENER).

2. Des opérations concrètes de communication en direction de l'ensemble des acteurs du monde scolaire et du grand public

Les opérations de communication du Cnesco s'adressent aux acteurs du monde scolaire et au grand public :

- **les opérations en direction des parents et plus largement des citoyens : les « forums en région ».** En partenariat avec France-Culture, la Ligue de l'enseignement et des collectivités territoriales, le Cnesco organise des Forums de l'éducation en région sur des thématiques grand public comme le redoublement, la notation, la mixité sociale...
- **les opérations en direction des professionnels de l'éducation** (Éducation nationale, personnels des associations d'éducation populaire, des collectivités territoriales...) :

- en partenariat avec l'IFÉ, le Cnesco organise un cycle pluriannuel de conférences de consensus scientifiques sur des questions vives en éducation, définies en lien avec son comité consultatif (l'efficacité du redoublement, les apprentissages premiers et experts de la lec-

ture, de la numération...). Ces rencontres visent à associer étroitement les mondes des praticiens et de la recherche sur des thématiques constituant des champs de recherche assez profondément travaillés pour parvenir à des conclusions scientifiquement consensuelles et donc, pour les praticiens, à des orientations étayées scientifiquement ;

- le Cnesco organise aussi des « conférences de comparaisons internationales » qui permettent aux praticiens français d'échanger avec leurs *alter ego* autour d'expériences internationales de politiques, dispositifs ou pratiques scolaires.

Le planning pluriannuel (2014-2017) de ces opérations est présenté en annexe 3.

Chaque année, Le Cnesco produit un **rapport d'activité** qui synthétise l'ensemble de ses productions ainsi qu'un bilan des expérimentations (Article L. 401-1 du Code de l'éducation) et un état des échanges de données dont le Cnesco a bénéficié par son activité d'évaluation.

Pour rendre public l'ensemble de ces travaux, la communauté scientifique française et internationale, les

partenaires associés à ses activités et plus largement des acteurs du monde scolaire, sont conviés à une **université d'été** annuelle, plateforme d'échanges intellectuels et lieu d'élaboration des travaux à venir.

Pour mener à bien ce large ensemble de missions, le Cnesco s'appuie sur des moyens propres et une gouvernance qui articule différents réseaux.

Section 4

Les moyens et la gouvernance du Cnesco

1. Des moyens propres

Pour atteindre ces objectifs ambitieux et développer l'ensemble des activités présentées en annexe 3, le Cnesco mobilise les quatorze conseillers ainsi qu'une cinquantaine de chercheurs-associés. **Il possède un budget propre pour initier ces activités.** Ce budget est alloué principalement par le Ministère de l'Éducation nationale, et complété des fonds supplémentaires obtenus par le Cnesco lui-même (opérations de coopération, expertise en évaluation du système scolaire, fonds complémentaires apportés par des acteurs du système éducatif, réponse à des appels à projet de recherche français et internationaux...).

2. La gouvernance du Cnesco

Autour des membres du Conseil, noyau central qui pilote les activités du Cnesco, interviennent en complémentarité sur des missions bien distinctes :

- **une équipe permanente** chargée de la mise en œuvre des décisions du Cnesco ;
- **un comité consultatif** dont les suggestions enrichissent les réflexions des conseillers sur leur programmation stratégique et les activités du Cnesco. Les membres du Comité consultatif peuvent intervenir de façon opérationnelle pour aider à la politique et aux opérations de diffusion des résultats des évaluations (Cf. annexe 2).

Le Cnesco constitue également un **réseau de partenaires nationaux et internationaux** qui contribue à la mise en œuvre de ses activités et apporte des compétences complémentaires sur les champs scientifiques, pédagogiques et organisationnels.

Au total, fort d'un positionnement original et innovant dans le paysage institutionnel de l'évaluation scolaire en France, fondé sur un **lien fort avec la recherche en évaluation de l'éducation**, une **ouverture résolument internationale** et un **fonctionnement en réseau**, le Cnesco produira durant son premier mandat des **synthèses scientifiques sur des thématiques très diversifiées de l'évaluation scolaire**.

Il s'assurera aussi que les acteurs du monde scolaire d'une part et les citoyens, d'autre part, puissent bénéficier les uns des **méthodologies de pointe en évaluation**, les autres des **résultats les plus récents des évaluations françaises et internationales**. Il apportera ainsi des **réponses à des questions vives, posées aujourd'hui, sur l'école française et proposera des préconisations**, étayées scientifiquement, de politiques, de dispositifs ou d'évolution des pratiques professionnelles.

Annexes

1. Les membres du Cnesco
2. Le comité consultatif du Cnesco
3. Le planning des activités du Cnesco (2014-2017)

Annexe 1

Les membres du Cnesco 1/2

Des scientifiques **reconnus pour leurs compétences** en matière d'évaluation et appartenant à des **champs disciplinaires variés** :



Nathalie Mons
Présidente du Cnesco
Professeure de sociologie à
l'université de Cergy Pontoise



Marc Gurgand
Directeur de recherche au
CNRS, chercheur à l'École
d'économie de Paris



Pascal Bressoux
Professeur en sciences de
l'éducation à l'université
Pierre-Mendès-France de
Grenoble, chercheur au labora-
toire des sciences de l'éducation
(LSE)



Claude Lessard (CANADA)
Président du Conseil supérieur
de l'Éducation du Québec,
Professeur émérite de
sociologie de l'éducation à
l'université de Montréal



Patrice Caro
Professeur de géographie à
l'université de Caen, co-
directeur du centre associé au
Centre d'études et de
recherches sur les qualifications
(Céreq) dans l'UMR-ESO



Marie-Christine Toczec-Capelle
Professeure en sciences de
l'éducation à l'université Blaise-
Pascal de Clermont-Ferrand,
directrice du laboratoire Activi-
tés, connaissance, transmission,
éducation (Acté)



Dominique Goux
Chercheuse au laboratoire de
sociologie quantitative du
Centre de recherche en éco-
nomie et statistique (Crest)



Anne West (ROYAUME-UNI)
Professeure, directrice du
groupe de recherche en éduca-
tion au département politique
sociale à la London School of
Economics

Annexe 1

Les membres du Cnesco 2/2

Des **parlementaires** et membres du **Conseil économique, social et environnemental**, compétents dans le domaine de l'éducation et souvent eux-mêmes anciens praticiens du secteur :



Françoise Cartron (PS)

Sénatrice de la Gironde, vice-présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, vice-présidente déléguée du groupe socialiste au Sénat. En 2013, elle a été rapporteure de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

Institutrice de formation, Françoise Cartron a été **directrice d'école en zone d'éducation prioritaire**.



Jean-Léonce Dupont (UDI-UC)

Sénateur du Calvados, vice-président du Sénat, membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, président du Conseil général du Calvados.

Jean-Léonce Dupont a exercé le **métier de professeur** ainsi que les **fonctions de directeur d'une école de commerce international**.

22



Valérie Corre (PS)

Députée de la 6ème circonscription du Loiret, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

Après des études d'histoire, Valérie Corre a **occupé différents postes au sein du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) d'Orléans-Tours**.



Frédéric Reiss (UMP)

Député de la 8ème circonscription du Bas-Rhin, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Il a été rapporteur de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école d'avril 2005 et est l'auteur du rapport *Quelle direction pour l'école du XXI^e siècle* remis au Premier ministre en 2010.

Frédéric Reiss a été **professeur agrégé de mathématiques**.



Sylvia Graz

Membre du Conseil économique, social et environnemental (Cese).

Institutrice de formation, Sylvia Graz, a exercé la fonction de **rééducatrice en psychopédagogie**. Au sein d'un groupe de recherche et de réflexion du MEN, elle a participé à la création d'outils pour prévenir les violences en direction des enfants d'écoles maternelles et primaires. Elle a également été Secrétaire de Commissions d'Orientation pour le Premier et le Second degré.



Xavier Nau

Membre du Conseil économique, social et environnemental (Cese).

Il a été secrétaire général de 2001 à 2009 à la Fédération de la formation et de l'enseignement privé de la CFDT. En outre, il été membre du Conseil supérieur de l'éducation et de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur. Xavier Nau a été **professeur de philosophie au lycée**.

Annexe 2

Le comité consultatif du Cnesco

Le comité consultatif est chargé **d'enrichir les réflexions du Cnesco sur son programme de travail et le contenu de ses activités**. Il apporte son concours à la **diffusion des résultats**.

Associations de lycéens

- Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL)
- Union Nationale Lycéenne (UNL)

Associations de parents d'élèves

- Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre (APEL)
- Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)
- Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP)

Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

- Comité pour les Relations Nationales et Internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP)

Associations des élus des collectivités territoriales

- Assemblée des Départements de France (ADF)
- Association des Maires de France (AMF)
- Association des Régions de France (ARF)

Organisations représentatives des personnels de l'Éducation nationale

- Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle de Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)
- Fédération Syndicale Unitaire (FSU)
- Syndicat Général de l'Éducation Nationale de la Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

Organisations professionnelles et de salariés

- Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)
- Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
- Confédération Générale du Travail (CGT)
- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Personnalités qualifiées

- Un enseignant du premier degré
- Un enseignant du second degré
- Un chef d'établissement
- Un inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) pour le premier degré
- Un inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional (IA-IPR) pour le second degré
- Un inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN-ET) pour l'enseignement technique

Annexe 3

Planning des activités du Cnesco (2014-2017)

	2014	2015	2016	2017
RAPPORTS	<ul style="list-style-type: none"> ● ● ● ● ● ● 	<ul style="list-style-type: none"> ● ● ● ● ● ● <p>TH2 L'amplification des inégalités sociales à l'école</p> <p>TH5 L'attractivité des professions d'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● ● ● ● ● ● <p>TH1 Le suivi individualisé des élèves</p> <p>TH1 Les évaluations dans la classe et l'établissement</p> <p>TH2 Les inégalités scolaires d'origine territoriale</p> <p>TH8 Les apprentissages de la citoyenneté dans l'école française</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● ● ● ● ● ● <p>TH1 Le numérique dans les apprentissages</p> <p>TH3 L'école et le monde du travail</p> <p>TH4 Gouvernance et réformes scolaires</p> <p>TH5 Formation et professionnalisation des personnels d'éducation</p> <p>TH7 La qualité de vie à l'école</p> <p>TH8 L'école française et la socialisation politique des jeunes</p> <p>TH9 Mobilité scolaire internationale et milieux sociaux</p>
			<ul style="list-style-type: none"> ● ● <p>TH1 Soutien aux pratiques pédagogiques d'évaluation dans la classe</p> <p>TH1 La lecture : des premiers apprentissages à la lecture experte</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● ● <p>TH1 L'orthographe</p> <p>TH1 La production de l'écrit</p>
APPUJ AUX METHODOLOGIES EN EVALUATION		<ul style="list-style-type: none"> ● <p>L'évaluation des dispositifs et politiques scolaires : le cas particulier de l'expérimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● ● <p>Comparaison des méthodologies PISA-TIMSS</p> <p>Soutien aux évaluations des expérimentations en académie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● ● <p>Quelles évaluations pour quels usages ?</p> <p>Soutien aux évaluations des expérimentations en académie</p>
CONFERENCES DE CONSENSUS SCIENTIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ● <p>TH3 Le redoublement et ses alternatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● ● <p>TH1 Les apprentissages de la numération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● ● 	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cnesco
conseil national
d'évaluation
du système scolaire



Cnesco
31-35 rue de la Fédération
75 015 Paris
Sec. 01 55 55 02 09
secretariat.cnesco@education.gouv.fr

Pour plus d'informations :

cnesco.fr

Rejoignez-nous :

